

PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2018-2021

ET
BILAN ANNUEL 2017-2018



Ce document a été réalisé par le ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Il est publié en version électronique à l'adresse suivante : www.mamot.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales
et de l'Occupation du territoire, 2018

ISBN : 978-2-550-81934-9 (PDF)

Dépôt légal – 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Tous droits réservés.

La reproduction de ce document par quelque procédé que ce soit et sa traduction,
même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Table des matières

Introduction	4
Profil du Ministère	5
Bilan 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018.....	7
Objectifs et engagements 2018-2021	9
Engagements 2018-2021 - Synthèse des résultats attendus.....	11
Adoption et diffusion du plan d'action	18
Mise en œuvre et suivi du plan d'action.....	18
Références.....	18
Pour nous joindre	18

Introduction

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) présente son septième plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Ce plan d'action est élaboré conformément à l'article 61.1 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1) révisée le 17 décembre 2004. Cette loi prévoit que les ministères et les organismes publics employant au moins 50 personnes, ainsi que les municipalités qui comptent au moins 15 000 habitants, adoptent annuellement un plan d'action visant à favoriser l'intégration des personnes handicapées.

Dans ce contexte, le Ministère souhaite accroître la participation sociale des personnes handicapées en adoptant un plan d'action qui permettra d'assurer une meilleure consolidation de ses actions, et ce, dans une perspective d'harmonisation et d'intégration de ses interventions relativement à la politique gouvernementale *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité*. L'objectif est de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en œuvre de différentes mesures au sein de divers secteurs d'activité.

Il importe de rappeler que le Ministère, par l'entremise de ses programmes d'aide en infrastructure destinés aux municipalités, soutient la réalisation de travaux d'accessibilité universelle.

Le programme Municipalité amie des aînés (PIQM-MADA) vise l'amélioration de l'environnement permettant aux personnes âgées de vieillir tout en restant actives dans leur communauté. Les projets d'accessibilité universelle, tels que l'installation de rampes d'accès, de portes à ouverture automatique ou d'ascenseurs, font partie des projets admissibles au programme. À cet effet, un nouvel appel de projets fut lancé aux municipalités à l'hiver 2018.

De plus, le programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) permet la réalisation de projets d'infrastructures municipales de base telles que des hôtels de ville ainsi que des centres et des salles communautaires. Lorsque les projets comportent des travaux d'accessibilité universelle, les dépenses y étant associées sont admissibles à l'aide financière.

Le présent document fait état des mesures adoptées par le Ministère au cours de l'exercice financier 2017-2018 et présente le nouveau plan d'action qui s'échelonne du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2021.

Profil du Ministère

Mission

Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour mission de soutenir l'administration municipale ainsi que l'aménagement, le développement et l'occupation durables du territoire au bénéfice des citoyens.

Vision

Le Ministère vise à être un partenaire déterminant des municipalités dans le développement de milieux de vie durables, dynamiques et attrayants pour l'ensemble des citoyens.

Orientations

Le Ministère veille à la bonne administration du système municipal dans l'intérêt des municipalités et des citoyens. Il soutient ainsi les institutions municipales, conseille le gouvernement dans le domaine municipal, le représente auprès des municipalités et contribue à l'essor économique, culturel et social de la métropole.

Pour remplir sa mission, le Ministère a adopté les orientations suivantes dans son plan stratégique 2017-2019 :

- soutenir les collectivités dans leur développement;
- favoriser la convergence et l'efficacité des actions des partenaires gouvernementaux visant le milieu municipal;
- promouvoir les intérêts et les compétences du Québec sur la scène pancanadienne dans le domaine des affaires municipales;
- miser sur une gestion responsable des ressources.

Partenaires

Le Ministère travaille en concertation avec ses partenaires du milieu municipal ainsi qu'avec les ministères et organismes gouvernementaux qui agissent auprès des municipalités.

Parmi les partenaires qui collaborent étroitement avec le Ministère, on compte :

- les municipalités locales;
- les municipalités régionales de comté (MRC);
- les communautés métropolitaines de Montréal et de Québec;
- l'Administration régionale Kativik;
- l'Administration régionale Baie-James;
- la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- l'Union des municipalités du Québec (UMQ);
- l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ);
- l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ);
- l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ);
- la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ).

Structure

Le Ministère est constitué de cinq sous-ministériats qui le soutiennent dans la réalisation des différents volets de sa mission :

- le Sous-ministériat aux politiques;
- le Sous-ministériat à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à l'habitation;
- le Sous-ministériat aux territoires;
- le Sous-ministériat aux infrastructures et aux finances municipales;
- le Secrétariat à la région métropolitaine.

Six autres unités appuient les activités du Ministère :

- le Secrétariat général;
- le Bureau du commissaire aux plaintes;
- la Direction des communications;
- la Direction des affaires juridiques;
- la Direction générale des services à la gestion;
- la Direction de l'audit interne et de l'évaluation des programmes.

Lieux de travail

Au 31 mars 2018, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui compte près de 530 employés, y compris les étudiants et les stagiaires, exerce ses activités dans 16 édifices situés à Québec, à Montréal et dans 15 régions de la province. Les mesures contenues dans le plan d'action sont mises en place dans les 16 édifices.

Les activités principales du Ministère sont à Québec. Les locaux situés à Québec au 10, rue Pierre-Olivier-Chauveau et à Montréal au 800, rue du Square-Victoria regroupaient, en date du 31 mars 2018, près de 430 employés, c'est-à-dire la grande majorité des employés du Ministère.

Bilan 2017-2018 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018

Le bilan du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 fait état des actions réalisées en 2017-2018 en matière de sensibilisation et de promotion, de communication, d'accessibilité et d'aménagement pour favoriser la participation sociale et réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Ce document est présenté sous forme de texte et non de tableau afin qu'il soit accessible aux personnes handicapées.

Sensibilisation et promotion

Information et activité

Au cours de la dernière année, le Ministère a diffusé des actualités dans l'intranet pour promouvoir la Semaine québécoise des personnes handicapées et la Journée internationale des personnes handicapées.

Dans ces actualités, les membres du personnel ont été invités à réfléchir aux gestes simples qu'ils pourraient poser pour accroître la participation sociale des personnes handicapées. Un jeu-questionnaire, diffusé par l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ), leur était aussi suggéré afin de les sensibiliser et d'affiner leur connaissance de la réalité des personnes handicapées. De plus, lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées, des affiches faisant la promotion de l'événement ont été apposées dans les locaux du Ministère.

Ces mesures visaient à agir contre les préjugés et à faire mieux comprendre la réalité des personnes handicapées.

Accessibilité au vote lors des élections municipales générales

Conformément à l'engagement 23 du Plan 2015-2019 des engagements gouvernementaux (PEG), en 2016, le Ministère avait effectué une analyse des mécanismes visant à favoriser l'accessibilité au vote lors des élections municipales générales. Le projet de loi n° 83 est donc venu modifier la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour que les bureaux de vote soient obligatoirement accessibles aux personnes handicapées le jour du scrutin. En plus de la publication en juin 2016 d'un bulletin *Muni-Express*, le Ministère s'est assuré que le site www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca avait été mis à jour afin de faire mention de cette modification législative avant la tenue des élections municipales de novembre 2017.

Outils favorisant la participation sociale

Dans son bilan annuel 2016-2017 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018, le Ministère s'était engagé à poursuivre ses efforts de promotion d'outils favorisant la participation sociale des personnes handicapées. À cette fin, dans le cadre de la Semaine québécoise des personnes handicapées, du 1^{er} au 7 juin 2017, le Ministère publiait une annonce sur son site Web, assurant ainsi la visibilité du recueil *Vers des parcours sans obstacles : éléments à considérer pour favoriser l'accessibilité des espaces publics extérieurs*.

Gestion des ressources humaines

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Afin de favoriser l'accès des personnes handicapées à un emploi dans la fonction publique, le Ministère a fait la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH) auprès des gestionnaires en publiant d'abord une actualité dans l'intranet. Puis le sous-ministre a envoyé une note à l'ensemble des gestionnaires dans laquelle il leur présentait le programme et les invitait à déposer un projet d'emploi.

Au cours de la dernière année, un projet d'emploi a été réalisé au sein du Ministère. De plus, un nouveau projet a été soumis au Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour la période du printemps 2018.

Sensibilisation à l'embauche d'une personne handicapée

En rappelant l'existence d'une banque de candidatures propre au PDEIPH, le Ministère a sensibilisé le personnel d'encadrement à la possibilité d'embaucher une personne handicapée lorsqu'il y a un poste à pourvoir. Toutefois, en 2017-2018, il n'a embauché aucune personne handicapée. Cette mesure sera néanmoins poursuivie dans le nouveau plan d'action.

Gestion des ressources matérielles

Procédures et mesures d'urgence adaptées

Afin d'assurer une bonne compréhension des procédures d'évacuation adaptées aux personnes handicapées et des mesures adéquates à appliquer en situation d'urgence, le Ministère prévoit, lorsque requis, rencontrer individuellement les personnes handicapées et leur accompagnateur. Cette année, aucune rencontre n'a eu lieu. Le document portant sur les procédures et mesures d'urgence se trouve dans l'intranet du Ministère.

Demandes d'aménagement d'un poste de travail

Le Ministère a pris l'engagement d'assurer un suivi adéquat des demandes d'adaptation d'un poste de travail d'une personne handicapée et de réaliser un aménagement optimal. Au besoin, le Ministère procède à l'achat ou à la location des outils et du matériel nécessaires à la personne pour accomplir son travail. Au cours de l'année 2017-2018, aucune demande d'aménagement de poste de travail n'a été reçue.

Approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2015-2018 prévoit la promotion du guide d'accompagnement *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* produit par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce document informe le personnel et les gestionnaires quant à l'approvisionnement en biens

et services accessibles. Ce guide, qui avait été publié sur le site du Ministère en novembre 2016, a également été publié dans l'intranet en novembre 2017.

Communications

Standards sur l'accessibilité du Web

Le Ministère continue de porter une attention particulière à la conformité aux standards sur l'accessibilité du Web des documents téléchargeables et des outils multimédias. Par ailleurs, il n'a reçu, de la part d'une personne handicapée, aucune demande de soutien en matière d'accessibilité du Web ni n'a traité aucune demande de ce type.

Nombre de plaintes

Le Bureau du commissaire aux plaintes reçoit les plaintes relatives à la gestion municipale. Il agit dans le cadre des pouvoirs de surveillance et de recommandation du ministre à l'égard des municipalités. Par ailleurs, conformément à la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées*, le Ministère s'engage à rendre compte, chaque année, du nombre de plaintes reçues. Au cours de l'année 2017-2018, une plainte venant d'un citoyen au sujet de l'accessibilité à des locaux municipaux a été reçue et traitée par le Bureau du commissaire aux plaintes. Par ailleurs, le Ministère n'a reçu ni traité aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Dans le cas où une telle plainte serait formulée, celle-ci serait traitée selon les modalités prévues.

Objectifs et engagements 2018-2021

La réalisation des engagements pris pour 2015-2018 a créé, en matière de sensibilisation et de gestion des ressources humaines, des conditions favorables à l'intégration du personnel handicapé au sein de notre organisation. L'application de certaines mesures devra cependant être poursuivie au cours des trois prochaines années puisque des obstacles à l'intégration demeurent. Dans ce contexte, les mesures que le Ministère entend mettre en place sont orientées principalement vers :

- la sensibilisation du personnel à la réalité des personnes handicapées;
- l'accroissement de l'embauche de personnes handicapées;
- la réduction des obstacles à l'intégration des personnes handicapées.

Le Ministère s'engage à mettre en œuvre ou à maintenir, dans le plan d'action 2018-2021, les mesures qui avaient été prévues dans le plan d'action 2015-2018 pour réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées. Cet engagement reflète les valeurs fondamentales de l'administration publique québécoise : compétence, loyauté, impartialité, respect et intégrité.

Afin d'assurer cette mise en œuvre, un groupe de travail a été constitué, sous la responsabilité de Mme Kathleen Dumont, directrice des ressources humaines. Il se compose des personnes suivantes :

- Mme Kathleen Dumont, Direction des ressources humaines;
- M. Félix Caron, Direction des ressources humaines;

- M. Éric Nadeau, Direction des ressources financières et matérielles;
- M. Jamal El Aji, Direction des communications;
- M. Guillaume Bourgeois, Direction de la consultation et des relations Québec-municipalités.

En outre, un coordonnateur des services aux personnes handicapées a été désigné en la personne de M. Guillaume Bourgeois. Ce dernier peut être joint à l'adresse ou au numéro de téléphone suivants :

M. Guillaume Bourgeois, conseiller aux politiques
Direction de la consultation et des relations Québec-municipalités
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ : 418 691-2015, poste 3049

Engagements 2018-2021 - Synthèse des résultats attendus

1.1 Sensibilisation et promotion

1.1.1 Obstacle priorisé

Manque de connaissance quant à la réalité des personnes handicapées

Objectif

Faire connaître aux employés du Ministère les obstacles rencontrés par les personnes handicapées

1.1.1.1 Mesure retenue

Promouvoir le plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Résultat attendu

Divulguer les actions envisagées par le Ministère pour favoriser l'intégration des personnes handicapées

Indicateur de suivi

Diffusion d'une actualité dans l'intranet

Échéancier

Deux fois par année : en décembre pour la Journée internationale des personnes handicapées et lors de la Semaine québécoise des personnes handicapées en juin

Unités responsables

Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications

1.1.1.2 Mesure retenue

Diffuser la capsule sur la politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* dans tout le Ministère à des fins de sensibilisation

Résultat attendu

Mettre en place les conditions permettant aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux documents et aux services offerts au public. La capsule viendra expliquer concrètement les obligations de tout employé susceptible de déposer des documents sur l'intranet et sur le site Web du Ministère

Indicateur de suivi

Diffusion d'une actualité dans l'intranet afin de faire la promotion de la capsule

Échéancier

Printemps 2018, lorsque l'OPHQ aura produit la capsule

Unités responsables

Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des communications

1.1.2 Obstacle priorisé

Concertation des municipalités avec les organismes de promotion de la condition des personnes handicapées et sensibilisation des acteurs socio-économiques à la prise en compte des besoins des personnes handicapées

Objectif

Favoriser la concertation des municipalités avec les organismes de promotion et autres partenaires et sensibilisation des partenaires du développement économique au profit de la prise en compte des besoins des personnes handicapées

Mesure retenue

Prendre en compte et valoriser la dynamique de concertation locale et régionale lorsque le Ministère réalise ou participe à des activités d'accompagnement et de soutien des municipalités

Résultat attendu

Augmentation du nombre de mesures prises dans le cadre des plans d'action municipaux à l'égard des personnes handicapées au sujet de l'obstacle que constitue la concertation avec les organismes de promotion et autres partenaires de même que la sensibilisation des acteurs socio-économiques

Indicateur de suivi

Nombre de publications véhiculant des contenus qui encouragent la concertation entre les municipalités et les acteurs socio-économiques au sujet des besoins des personnes handicapées

Échéancier

Mars 2021

Unité responsable

Direction de la consultation et des relations Québec-municipalités

1.1.3 Obstacle priorisé

Il importe que les municipalités concrétisent davantage de mesures d'amélioration qui favorisent la participation sociale des personnes handicapées. Par ailleurs, bien que 94 % des municipalités assujetties à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale aient rendu public leur plan d'action, un nombre restreint de celles-ci omettent de le faire

Objectif

Accroître l'information diffusée aux municipalités concernant les enjeux relatifs à la participation sociale des personnes handicapées et sensibiliser les

municipalités assujetties à la Loi à l'importance de produire et de rendre public leur plan d'action

Mesures retenues

Prendre en compte, lorsque cela est pertinent et dans le respect des limites des compétences municipales, les enjeux relatifs à la participation sociale des personnes handicapées à l'intérieur d'outils destinés aux organismes municipaux

Promouvoir les actions porteuses et structurantes que des municipalités se sont engagées à réaliser dans leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Résultats attendus

Rendre accessibles des outils présentant des solutions concrètes pour favoriser la participation sociale des personnes handicapées

Réduire le nombre de municipalités qui omettent de produire leur plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Indicateurs de suivi

Nombre de publications véhiculant des contenus qui présentent au milieu municipal des solutions concrètes à la participation sociale des personnes handicapées

Publication annuelle sur le site du Ministère d'une actualité qui rappelle aux municipalités assujetties à la Loi leur obligation d'adopter un plan d'action à l'égard des personnes handicapées

Échéancier

Septembre 2018

Unité responsable

Direction de la consultation et des relations Québec-municipalités

1.1.4 Obstacle priorisé

Difficulté associée à la conception sans obstacles d'aménagements extérieurs

Objectif

Encadrer la conception d'aménagements extérieurs accessibles

Mesure retenue

Conformément à l'engagement 18 du PEG, collaborer avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à la réalisation d'une étude sur la faisabilité de la mise en place d'une législation ou d'une réglementation relative à la conception sans obstacles des aménagements extérieurs

Résultat attendu

Prise en compte, de la part des municipalités, des enjeux relatifs à la participation sociale des personnes handicapées et de l'importance de concevoir des aménagements extérieurs accessibles

Indicateur de suivi

Propositions de mesures législatives ou réglementaires, le cas échéant

Échéancier

31 mars 2019

Unité responsable

Direction de la consultation et des relations Québec-municipalités

1.1.5 Obstacle priorisé

Difficulté d'augmenter la proportion de personnes handicapées au sein du personnel embauché

Objectif

Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche d'une personne handicapée

1.1.5.1 Mesure retenue

Promouvoir le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées auprès des gestionnaires

Résultat attendu

Maintenir le nombre de projets d'emploi déposés au Secrétariat du Conseil du trésor

Indicateur de suivi

Nombre de projets déposés

Échéancier

Novembre de chaque année

Unité responsable

Direction des ressources humaines

1.1.5.2 Mesure retenue

Sensibiliser les gestionnaires à l'embauche d'une personne handicapée au début du processus de sélection

Résultat attendu

Augmenter la proportion du personnel handicapé au sein du Ministère

Indicateur de suivi

Nombre de personnes handicapées embauchées

Échéancier

En continu, jusqu'au 31 mars 2021

Unité responsable

Direction des ressources humaines

1.2 Secteur d'activité - Gestion des ressources matérielles

1.2.1 Obstacle priorisé

Aménagement non adapté aux besoins particuliers des personnes handicapées

Objectif

Favoriser l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées en fournissant un milieu de travail adapté à leurs besoins

Mesure retenue

Évaluer le poste lors de l'entrée en fonction d'une personne handicapée et faire l'achat ou la location du matériel ou de l'équipement spécialisés dont cette personne a besoin pour accomplir son travail

Résultat attendu

Acheter ou louer le matériel et l'équipement nécessaires pour aménager un poste de travail de même que les aires communes de façon optimale en vue d'assurer leur accessibilité aux personnes handicapées

Indicateur de suivi

Taux de satisfaction des personnes handicapées à l'égard de l'adaptation de leur poste de travail

Échéancier

31 mars 2021

Unités responsables

Direction des ressources humaines en collaboration avec la Direction des ressources financières et matérielles

1.2.2 Obstacle priorisé

Manque d'information et de sensibilisation, lors de l'arrivée d'une personne handicapée au Ministère, à propos des procédures et des mesures d'urgence adaptées

Objectif

Offrir une rencontre personnalisée aux personnes handicapées qui sont nouvellement embauchées

Mesure retenue

Rencontrer chacune des personnes handicapées ainsi que son accompagnateur dans le but d'assurer une compréhension des procédures d'évacuation adaptées aux personnes handicapées et des mesures adéquates à appliquer en situation d'urgence

Résultat attendu

Procédures d'évacuation et mesures d'urgence adaptées connues et comprises par les personnes handicapées et leur accompagnateur

Indicateur de suivi

Nombre de rencontres effectuées

Échéancier

En continu

Unité responsable

Direction des ressources financières et matérielles

1.2.3 Obstacle priorisé

Manque de connaissance du personnel et des gestionnaires quant à l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées

Objectif

Sensibiliser tout le personnel

Mesure retenue

Promouvoir le guide d'accompagnement *L'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées* produit par l'Office des personnes handicapées du Québec en février 2014

Résultat attendu

Informé le personnel et les gestionnaires quant à l'approvisionnement en biens et services accessibles aux personnes handicapées

Indicateur de suivi

Promotion du guide au moyen d'une actualité intranet

Échéancier

Été 2018

Unité responsable

Direction des ressources financières et matérielles

1.3 Secteur d'activité - Communications

1.3.1 Obstacle priorisé

Difficulté d'accès, pour les personnes handicapées, aux documents et aux outils multimédias produits et mis en ligne par le Ministère dans le site Web

Objectif

Produire des documents et des outils multimédias respectant les standards sur l'accessibilité du Web adoptés par le Conseil du trésor pour le site Web ministériel

1.3.1.1 Mesure retenue

Poursuivre les efforts visant la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Résultat attendu

Sensibiliser les employés à l'importance d'utiliser les outils mis à leur disposition pour produire des documents accessibles

Indicateur de suivi

Nombre de demandes de soutien aux personnes handicapées en matière d'accessibilité du Web

Échéancier

En continu

Unité responsable

Direction des communications

1.3.1.2 Mesure retenue

Assurer un suivi lors de la formulation d'une plainte en matière d'accessibilité du Web et contribuer à réduire les obstacles relatifs à l'accessibilité des documents dans le site Web

Résultat attendu

Traitement de la plainte et offre de mesures d'accommodement, s'il y a lieu

Indicateur de suivi

Mesures d'accommodement prises lors du traitement d'une plainte

Échéancier

En continu

Unité responsable

Direction des communications

Adoption et diffusion du plan d'action

Le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2021 est en vigueur depuis avril 2018. On peut le consulter sur le site Web du Ministère (<http://www.mamot.gouv.qc.ca/ministere/documents-administratifs>) et dans l'intranet ainsi qu'à partir d'un hyperlien présent sur le site de l'Office des personnes handicapées du Québec.

De plus, les personnes ou les organismes qui souhaiteraient obtenir de plus amples renseignements sur le plan d'action 2018-2021 peuvent s'adresser à :

M. Félix Caron, conseiller en développement organisationnel
Direction des ressources humaines
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile de la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ : 418 691-2015, poste 3729
📄 : 418 646-0243

Mise en œuvre et suivi du plan d'action

Le groupe de travail s'est donné plusieurs moyens pour mettre en œuvre le plan d'action. Chaque unité administrative concernée par les mesures décrites dans le plan d'action doit les réaliser et veiller au suivi de celles-ci. Le coordonnateur a le mandat de s'assurer que les objectifs sont atteints, de produire un bilan des actions réalisées à la fin de l'année financière et de déterminer les actions à prioriser pour l'année suivante.

Références

- Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale (RLRQ, c. E-20.1)
- Site Web de l'Office des personnes handicapées du Québec [<http://www.ophq.gouv.qc.ca>]
- Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées [<https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-humaines/acces-a-legalite-en-emploi/programmes-et-mesures/pdeiph>]

Pour nous joindre

Mme Kathleen Dumont, directrice
Direction des ressources humaines
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, aile de la Tour, 5^e étage
Québec (Québec) G1R 4J3
☎ : 418 691-2015, poste 3508
📄 : 418 646-0243

www.mamot.gouv.qc.ca

**Affaires municipales
et Occupation
du territoire**

Québec 